

Gland et région



La crèche-garderie Le Colibri va s'étendre en ouvrant une structure dans le nouveau quartier Eikenott. VANESSA CARDOSO

Les places d'accueil pour les enfants se développent

Le Réseau des Toblerones va créer 102 places supplémentaires à Gland et à Trélex en août prochain

Raphaël Ebinger

Plus de 100 places supplémentaires mises sur le marché en même temps en août prochain pour atteindre une capacité totale de 648 places. Le Réseau d'accueil des Toblerones (RAT) apportera un réel bol d'air frais en matière d'accueil préscolaire et parascolaire dans les quinze communes membres, allant de Saint-Cergue à Prangins. Les responsables de l'organe intercommunal s'en félicitent d'autant plus que les deux structures sont situées dans deux localités différentes.

Le Colibri, qui possède déjà une crèche-garderie au chemin du Vernay, ouvrira une seconde structure à Gland dans le quartier d'Eikenott avec une capacité de 44 places en préscolaire. A Trélex, Graines de Marmots offrira 22 places pour les bébés dès la fin du

congé maternité jusqu'à la 6e primaire, ainsi qu'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) prévue pour 36 enfants. Les inscriptions sont ouvertes et il reste des places à Eikenott et dans une moindre mesure à Trélex.

Dans le périmètre du Réseau des Toblerones, l'offre explose depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) en 2006. Depuis la mise en réseau des différentes structures existantes, près de 350 places ont été créées. Et ce

n'est pas fini, puisque le Colibri ouvrira une troisième crèche-garderie à Gland, au chemin de Chavannes, en été 2015. Selon les prévisions, l'offre globale atteindra 712 places en 2018, soit 166 de plus qu'aujourd'hui. Des projets à Longirod et à Prangins devraient se concrétiser pour l'accueil préscolaire. Une évolution qui rattrape le retard pris ces dernières années et qui anticipe aussi l'évolution démographique de la région.

L'effort entrepris n'a toutefois pas encore permis de répondre à

la forte demande. Dans l'idéal, le nombre de places dans les structures d'accueil devrait représenter 25% du nombre d'enfants dans les tranches d'âge concernées. Aujourd'hui, le taux atteint juste 20% en comptant les mamans de jour.

L'attente est forte

«La liste d'attente du Réseau des Toblerones est maîtrisée», insiste Marco Baiguini, son secrétaire général. Elle compte 90 enfants, dont les trois quarts ne sont pas encore nés. «Il n'y aura pas trop de places disponibles avec les 102 qui arrivent sur le marché en août, avertit Antonio Bilardo, syndic de Trélex. Quand nous ouvrons de nouvelles structures, des parents inconnus de nos services se font connaître. Il y a un appel d'air.» Les deux nouvelles crèches permettront aussi de rapatrier 50 enfants placés dans d'autres réseaux, tout aussi surchargés que celui des Toblerones.

Il n'empêche. Si le développement de l'offre est souhaité de tous, un élément pourrait freiner cette tendance. «La formation d'éducatrices diplômées peine à suivre», s'inquiète Danielle Pasche, municipale à Arzier et membre du comité directeur du RAT.

Bassins a quitté le réseau

● La mise en réseau des structures d'accueil pré- et parascolaire ne convainc pas toutes les Communes. Le Vaud n'a pas adhéré au Réseau des Toblerones lors de sa création en 2009, mais pourrait bientôt le rejoindre. Les autorités estiment que les coûts de l'indépendance sont trop élevés et peinent aussi à faire face au manque de mamans de jour. Le Conseil communal débattira le 27 mars d'une adhésion souhaitée par la Municipalité.

Bassins a par contre pris le chemin inverse. Depuis le 1er janvier, elle est sortie des Toblerones. «La raison est financière, tranche le syndic Didier Lohri, qui n'a jamais craint de faire bande à part. Nous arrivons à des coûts inférieurs en gérant nous-mêmes les structures.» Dans sa commune, 66 places existent pour le pré- et le parascolaire, sans compter les mamans de jour, qui sont en nombre suffisants, selon l'élu.

Un élu de Féchy claque la porte de la Municipalité

Marc Hasler a démissionné avec effet immédiat mardi. Selon lui, il y aurait des problèmes avec le refuge intercommunal

«Depuis plusieurs mois, il y a des tensions entre moi et la syndique du village, qui ne me permettent pas de faire mon travail correctement. J'avais constamment l'impression d'être surveillé et je ne pouvais prendre aucune décision sans qu'elle ne soit remise en cause ou refusée.»

Marc Hasler, municipal depuis une année, a démissionné avec effet immédiat au sortir de la séance de l'exécutif mardi. Il était en charge de la Police des constructions.

Selon lui, un récent événement qui concerne le refuge intercommunal a été «la goutte d'eau qui a fait déborder le vase». Le bâtiment forestier, un projet commun d'Allaman, de Bougy-Villars et de Féchy, est en cours de réalisation sur une parcelle qui appartient à Féchy. «Il y a un mois, juste avant que la construction ne commence, j'ai constaté que les fondations du bâtiment n'étaient pas implantées comme initialement prévu dans la mise à l'enquête, poursuit le municipal démissionnaire. Une fois qu'elle l'a appris, la syndique a refusé que j'en parle et a décidé de poursuivre le chantier. J'estime que ce genre de problème doit être légalisé soit par une correction, soit par une mise à l'enquête complémentaire. Pour moi, cette affaire

a été gérée de manière inacceptable.»

Dans la région, un élu désireux de garder l'anonymat précise qu'il y aurait en effet un problème d'orientation du refuge. «Celui-ci va être légalisé, mais je ne sais pas encore comment», poursuit-il.

Interpellé sur la question du bâtiment forestier, Marc Morandi, vice-syndic, estime pour sa part «qu'il n'y a aucune erreur d'implantation. De plus, rien n'a été fait de façon illégale. Par contre, comme dans tout chantier, il y a des petits aléas qui concernent la construction.» Carole Bettems, syndique du village, se rallie à cette position et n'a aucun autre commentaire à faire à ce sujet. «La démission de Marc Hasler est un droit dont il a usé et la Municipalité le regrette», ajoute-t-elle, sans vouloir davantage se prononcer sur cette démission.

De son côté, le Service du développement territorial (SDT) précise n'avoir rien reçu de particulier au niveau de l'implantation de ce refuge intercommunal. De manière générale, si un changement d'orientation intervient sur un bâtiment, il faut demander une autorisation au SDT. Concernant une mise à l'enquête complémentaire, c'est à la Commune de décider si elle est nécessaire ou non. Et ce toujours en accord avec le service cantonal.

Dans le village, les municipaux se sont réparti les dossiers afin d'assurer l'intérim, le temps de trouver un remplaçant. La date de l'élection complémentaire n'est pas encore connue. **L.B.**

A Saint-Prex, l'exécutif retire un préavis sur Luna

Au dernier Conseil, la Municipalité n'a pas présenté son préavis qui visait à soutenir le festival St Prex Classics

Alors que la Municipalité vient d'obtenir gain de cause dans la procédure utilisée pour l'installation de Luna, la scène du festival St Prex Classics (24 heures d'hier), elle a décidé de retirer à la dernière minute un préavis qui concernait la manifestation, lors du Conseil, mercredi.

Dans le détail, celui-ci portait sur une demande de crédit de 200 000 francs pour soutenir la Fondation Luna en vue de l'édition 2014. Pour rappel, la fondation en question a pour but de gérer et de promouvoir, à Saint-Prex et dans la région, la structure scénique conçue par l'EPFL.

«C'est suite à une demande de la Fondation Luna que nous avons finalement retiré ce préavis, explique Daniel Mosini, syndic. Nous avons posé certaines conditions qui ne convenaient pas à l'entité.» Le chef de l'exécutif n'entrera pas davantage dans les détails des demandes qui ont été adressées aux responsables de la structure scénique.

De son côté, Hazeline van Swayy, présidente de la Fondation Luna, précise que la demande de retrait du préavis a été adressée aux autorités car «l'entité a encore des choses à régler». Et d'ajouter: «Le but est de solliciter à nouveau cette demande ultérieurement, nous avons encore le temps de le faire.» Lors des deux dernières éditions, Saint-Prex a soutenu la manifestation à hauteur de 55 000 francs, dont 20 000 en prestations communales. **L.B.**

PUBLICITÉ



Appel à candidatures pour édicules commerciaux le long des rives du lac à Nyon (saison 2014)

A la suite des décisions municipales d'avril 2013 et de février 2014 concernant les édicules commerciaux installés le long des rives du lac à Nyon, une nouvelle procédure d'attribution a été mise en place.

L'attribution des autorisations pour l'été 2014 sera faite sur la base de cet appel à candidatures non soumis aux marchés publics. Cette même procédure sera renouvelée l'année prochaine.

Le formulaire de demande d'autorisation avec les détails concernant les critères de sélection, le plan des emplacements proposés et les éléments à fournir pour le dossier de candidature sont disponibles sur le site www.nyon.ch ou sur demande auprès du Service des travaux et environnement de la Ville de Nyon, travaux.environnement@nyon.ch ou 022 363 84 81.

Les dossiers de candidature seront remis au Service travaux et environnement le 28 mars à 12 h au plus tard.

Saint-Prex Agrandissement d'un collège

La construction d'un nouveau bâtiment scolaire de onze classes, d'un restaurant et d'un parking souterrain au collège de Sous-Allens devrait démarrer cet été. La mise à l'enquête, qui s'est achevée au début du mois, a suscité une opposition de Romande Energie. Elle portait sur la présence d'un câble d'alimentation électrique. Un arrangement a toutefois pu être trouvé avec la Commune. Cette dernière a décidé de délivrer le permis de construire. La Municipalité doit encore soumettre le crédit de construction au Conseil. **L.B.**

Le chiffre

107

En milliers de francs, il s'agit de la somme que la Municipalité d'Apples soumettra au prochain Conseil pour poursuivre l'étude de la réfection des routes dans le village. Les infrastructures situées sous la route communale en traversée de localité nécessitent d'être rénovées. Par la même occasion, des aménagements de surface - bande piétonne sécurisée, arbres, éclairage - seront également entrepris. Une subvention cantonale est possible. La prochaine étape concernera une demande de crédit au Conseil communal. **L.B.**

Vich Le trafic routier sera perturbé

Dans le cadre d'un projet de modération du trafic voté par le Conseil général au mois d'octobre dernier, un gros chantier perturbera sensiblement la circulation routière. Dès lundi 17 mars, le transit à travers le village de Vich sera en effet interdit. L'accès au magasin Aldi restera par contre possible, mais seulement depuis le giratoire de la Bichette. La liaison entre la sortie d'auto-route et Begnins devra alors s'effectuer par la route de l'Etraz et la route de Luins. Les travaux sont prévus sur une durée de deux mois. **R.E.**

Concert classique

Saint-Prex Dans le cadre des concerts classiques de la région morgienne, le quatuor à cordes Sine Nomine se produira sur la scène du Vieux-Moulin, dimanche, à 17 h. Le guitariste Albert Pià participera aussi à cet événement. Informations sur www.ccrm.ch. **L.B.**

Opéra-bouffe

Gimel Le chœur mixte L'Avenir de Saubraz met en scène une adaptation de *La vie parisienne*, un opéra-bouffe signé Jacques Offenbach. Les représentations sont données à la grande salle de Gimel, ce soir et demain, les deux fois à 20 h. Le spectacle sera aussi programmé les 25 et 26 avril, toujours à 20 h, au Casino de Rolle. **R.E.**